

CONTEXTE DE L'ARRACHAGE EN GIRONDE

Ce panorama a été réalisé par l'Observatoire du Foncier Agricole du Pôle Territorial Cœur Entre-deux-Mers suite à la première vague d'arrachage sanitaire en Gironde en 2023 et grâce aux données du CIVB et de la DDTM.

Dépôt des dossiers pour la **1ÈRE VAGUE D'ARRACHAGE**

20 novembre 2023



20 décembre 2023

Objectifs

Lutter contre la flavescence dorée 

Éviter la surproduction 

Que devient la parcelle arrachée ?

DIVERSIFICATION

= mettre en place de nouvelles cultures



Tous les types d'arrachage subventionné entraînent la perte des droits de plantation de vignes

RENATURATION

parcelle conservée ainsi pendant au moins **20 ans**



ou BOISEMENT

parcelle conservée ainsi pendant au moins **30 ans**



Une seconde vague de dépôt des dossiers a été ouverte uniquement sur le volet « renaturation » financé par l'État, pour les parcelles n'ayant pas déjà fait l'objet d'une demande d'aide lors de la première vague de dépôt.

Nous ne disposons que d'une partie des données (CIVB - DDTM - SIG du vin de Bordeaux) concernant les parcelles viticoles arrachées. D'autres vagues d'arrachage ont eu lieu en 2024 et auront lieu en 2025. La 3ème vague, financée par l'État à hauteur de 4 000 € par hectare non conditionné (avec un gel des droits de plantation pendant 6 ans), dispose d'une enveloppe nationale de 120 000 000 €. Les estimations porteraient à 18 000 ha arrachés pour toutes les vagues en Gironde.

EN CHIFFRES

5 960,14 hectares arrachés en Gironde en 2023

dont **1 707,95** hectares arrachés sur le Cœur Entre-deux-Mers

soit **6,07 %** des vignes du territoire

(en se basant sur le recensement agricole 2020)

ou **4,65 %** de la SAU

(surface agricole utile 2020 : 36 745 ha)



29% des hectares de vignes
arrachés en Gironde
sont sur le Cœur
Entre-deux-Mers



Zoom sur



La superficie totale de la CdC est de **44 600 ha**
dont **25 774 ha** de SAU (2020)

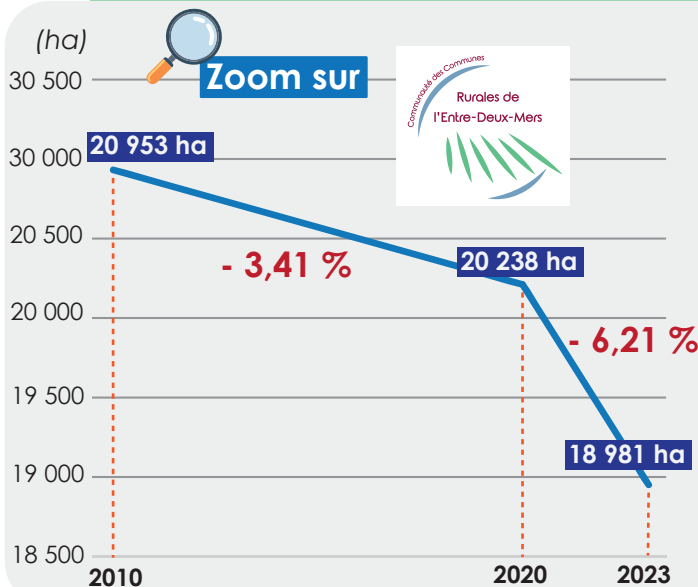


1 257 hectares arrachés

soit **6,21 %** des vignes

ou **4,88 %** de la SAU

ÉVOLUTION DE LA SURFACE EN VIGNES DEPUIS 2010



Évolution de la surface en vignes (en ha) sur la communauté de communes Rurales de l'Entre-deux-Mers avec le plan d'arrachage 2023

La surface en vignes de la CdC a diminué entre 2010 et 2020 (- 3,41 %). Depuis 2020, l'arrachage a entraîné une diminution plus importante et rapide de la surface en vignes (- 6,21 %). Cette tendance devrait s'accroître avec la deuxième vague d'arrachage.

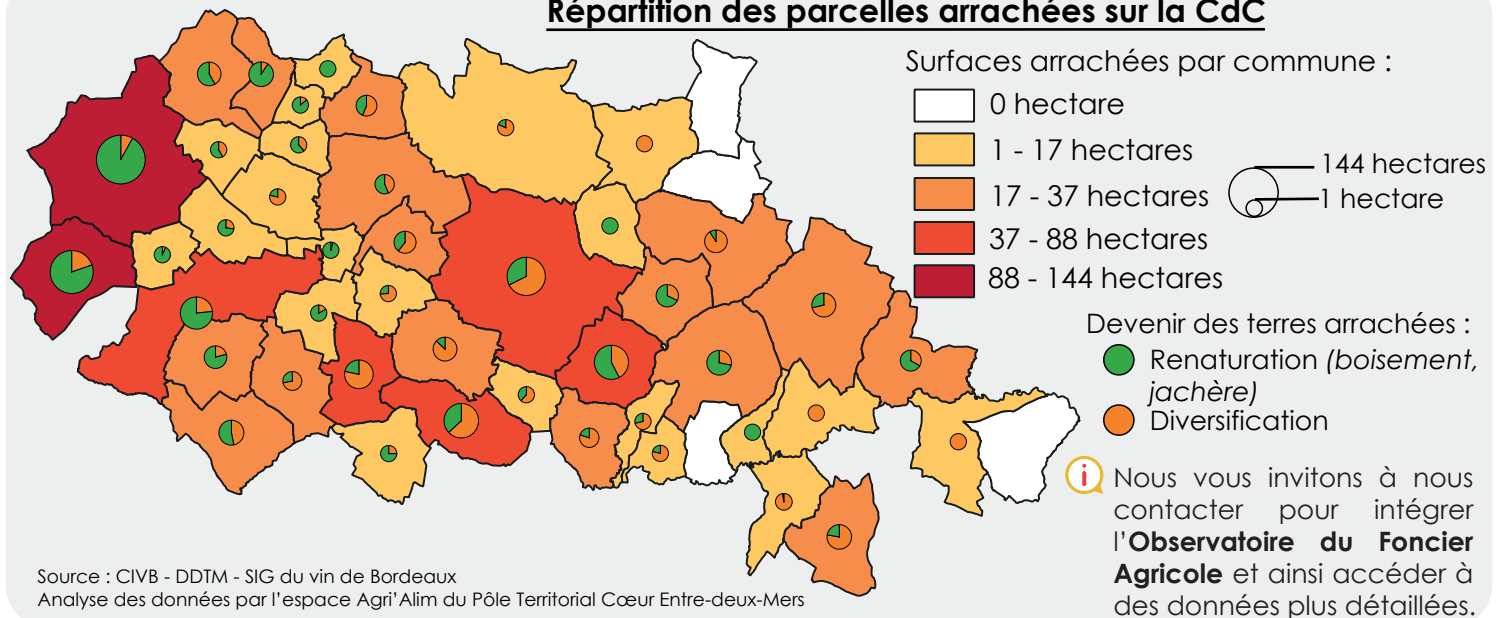
Toutefois, en raison de l'absence de données complètes, cette diminution est probablement sous-estimée.

Évolution de la surface en vignes sur le Cœur Entre-deux-Mers

	Entre 2010 et 2020	Entre 2020 et 2023
	- 2,33 %	- 6,07 %

ARRACHAGE PAR COMMUNE

Répartition des parcelles arrachées sur la CdC



FOCUS DIVERSIFICATION

1 707,95 hectares arrachés sur le Cœur Entre-deux-Mers

dont

780,07 ha

pour la diversification

927,88 ha

pour la renaturation

Zoom sur

1 257 hectares arrachés sur la Rurales de l'Entre-deux-Mers

dont

577 ha

pour la diversification

680 ha

pour la renaturation

QUELLES CONSÉQUENCES POUR LE TERRITOIRE ?



Économique

Une baisse du nombre d'exploitations et des surfaces cultivées entraîne une diminution des emplois dans le secteur viticole, ainsi qu'une réduction de la valeur ajoutée du territoire. De plus, cela entraîne une diminution de la taxe foncière sur les propriétés non bâties perçue par les communes.



Paysagère

L'arrachage modifie les paysages, laissant les parcelles en friche avant qu'elles ne changent de fonction (diversification ou renaturation).



Environnementale

La vigne est une plante drainant l'eau. En l'absence de celle-ci, les terres sont plus sujettes aux ruissellements.

LES PARTENAIRES POUR ACCOMPAGNER VERS DE NOUVELLES FILIÈRES



La **Chambre d'Agriculture** accompagne les viticulteurs dans leur transition en les aidant à identifier l'activité complémentaire la plus adaptée à leur exploitation, tout en leur offrant un soutien technique. Voici les filières proposées* :



Pour accéder au catalogue et fiches techniques, rendez-vous ici :



gironde.chambre-agriculture.fr/diversification



Oliviers



Noisettes



Kiwis



Chanvre



Raisin de table



Céréales fourrage



Agneau de Pauillac



Bovins viande



Porcs plein air



Canards gras

**Liste non exhaustive*



Le **CIVAM PPML** (Centre d'Initiative pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural - Produire Partager Manger Local) accompagne les maraîchers dans le développement de leur activité et favorise la mise en réseau des producteurs.



• AGROBIO GIRONDE •

Agrobio Gironde propose des formations collectives destinées à accompagner les agriculteurs dans leurs projets de diversification. Ces formations permettent de renforcer les compétences des exploitants et de les orienter vers des solutions adaptées à leurs besoins, afin de diversifier et valoriser leur activité.

Les formations sont à retrouver ici : www.bionouvelleaquitaine.com/se-former/



Liste des acteurs non exhaustive

Et le Pôle Territorial Cœur Entre-deux-Mers ?

L'**Observatoire du Foncier Agricole** peut vous accompagner pour l'identification des parcelles à enjeux sur votre territoire. Vos communes peuvent y adhérer dès maintenant !

Contactez



Lucille FERRON

07 88 85 57 69



foncier@coeurentre2mers.com



Vous voulez en savoir plus sur les acteurs et les financements des projets de diversification ? Contactez l'Espace Agri'Alim à agrialim@coeurentre2mers.com



www.coeurentre2mers.com



www.facebook.com/agrialimcoeurentre2mers/

Document réalisé en Mars 2025 par l'Espace Agri'Alim du Pôle Territorial Cœur Entre-deux-Mers dans le cadre du Programme Alimentaire Territorial



PÔLE TERRITORIAL
CŒUR ENTRE-DEUX-MERS
ESPACE AGRI'ALIM

